

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 4 mars 2025**

Convocation : 24 février 2025
Compte rendu du : 7 mars 2025

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLE, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents excusés : Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Blanche de l'EPINE, Madame Béatrice VANHUSE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LENOIR

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Vote des CFU (Comptes Financiers Uniques)**
- 2- **Présentation de divers devis**
- 3- **Subvention voyage scolaire avec nuitées**
- 4- **DIVERS**

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Renouvellement du contrat de l'Agence Postale Communale**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

1- Vote des CFU (Comptes Financiers Uniques)

CFU COM

Délibération n° 1/2025

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année **2024**

Vu le Compte Financier Unique budget communal 2024 de Prouzel,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 263 176.58 €

Recettes : 326 591.75 €

Résultat d'exercice : 63 415.17 €

Résultat de n-1 : 61 678.94€

Résultat de clôture : 125 094.11 €

Section Investissement :

Dépenses : 22 447.38 €

Recettes : 55 759.75€

Résultat d'exercice : 33 312.37€

Résultat de n-1 : -40 519.87 €

Résultat de clôture : -7 207.50 €

Le résultat de Clôture du budget communal :

125 094.11+(- 7 207.50) = 117 886.61 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 com de Prouzel

CFU EAU

Délibération n° 2/2025

Vu le Compte Financier Unique budget EAU2024 de Prouzel,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 100 147.35 €

Recettes : 75 837.06 €

Résultat d'exercice : - 24 310.29€

Résultat de n-1 : 18 386.67 €

Résultat de clôture : - 5 923.62 €

Section Investissement :

Dépenses : 8 119.24 €

Recettes : 14 713.26 €

Résultat d'exercice : 6 594.02 €

Résultat de n-1 : 37 118.92 €

Résultat de clôture : 43 712.94 €

Le résultat de Clôture du budget eau :

- 5 923.62 + 42 712.94 = 37 789.32 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 eau de Prouzel

CFU LOTISSEMENT
Délibération n° 3/2025

Vu le Compte Financier Unique budget lotissement 2024 de Prouzel,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants :

AUCUN MOUVEMENT SUR CE BUDGET EN 2024

Section de Fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat d'exercice : 0 €

Résultat de n-1 : €

Résultat de clôture : €

Section Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat d'exercice : 0 €

Résultat de n-1 : €

Résultat de clôture : €

Le résultat de Clôture du budget lotissement :

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 Lotissement de Prouzel

2- Présentation de divers devis

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, Madame le Maire présente au conseil divers devis pour du matériel et la réalisation de travaux d'aménagement

Construction d'un local de rangement attenant au local de l'école actuellement partagé entre le matériel scolaire et le matériel évènementiel de la mairie (tables, chaises, barnum, frigos, illuminations de Noel etc...)

Devis de l'entreprise Pelletier Michel pour 10 700 euros

Achat d'un taille haie et d'une élagueuse

Devis de l'entreprise Guedet Agri pour 946.54 euros

Achat de divers panneaux de signalisation (panneaux entrée village, arrête minute école, réserve incendie, stationnement épis...)

Devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour 1 366.16 euros

Peinture du couloir d'entrée de la mairie

Devis de l'entreprise EURL CDA pour 793.20 euros

Remplacement de la porte de la mairie. Plusieurs entreprises ont confirmé que la porte actuelle n'était pas réparable et que son remplacement était nécessaire car elle s'est affaissée et n'isole plus. Des devis ont été demandés pour des portes en bois ou en PVC

Devis de l'entreprise EURL CDA pour 2 738.98 euros (porte PVC)

Devis de l'entreprise DIRUY pour 8 133.62 euros (porte PVC)

Devis de l'entreprise DIRUY pour 11 524.701 euros (porte bois)

Un autre devis est en attente

3- Subvention voyage scolaire avec nuitées

Délibération n°4/2025

Les maîtresses du CP (Madame Rose) et du CE1/CE2 (Madame Rosant) organisent un nouveau voyage scolaire avec nuitées pour la 4^{ème} année. Le voyage se déroulera du 12 au 16 mai dans le Jura avec 29 enfants répartis comme suit Plachy 19, Prouzel 8, Fossemanant 1, Le Bosquel 1. Le Budget total du voyage est estimé à 14 152.90 euros. La participation des parents est de 300 euros par enfant et les subventions récoltés jusqu'à maintenant sont de 2 352.90 euros. Le conseil municipal s'accorde à dire que ces voyages scolaire sont une chance et une opportunité pour les enfants, et remercie les maîtresses pour leur implication.

Après délibération, le conseil accepte et décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 800 euros pour le voyage scolaire avec nuitées en mai 2025, soit 100 euros par enfant de Prouzel. Ce montant sera pris en considération pour le budget communal de 2025

4- Renouvellement du contrat de l'Agence Postale Communale

Délibération n°5/2025

Dans le cadre du nouveau contrat et Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste et l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible,
- L'accessibilité horaire minimum de l'Agence Postale Communale est fixée à 12 heures,
- L'offre de service est élargie pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du premier euro réalisé,
- Un outil de formation à distance plus accessible est mis en place,
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée.

Après délibération, le conseil municipal renouvelle la convention pour 9 ans à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2034 pour 15h30 par semaine selon la grille horaire ci-dessous et donne pouvoir à Madame le Maire afin de signer cette nouvelle convention.

Agence Postale Communale de Prouzel

Lundi	15h00 à 18h30	Mardi	Fermé	
Mercredi	15h00 à 18h00	Jeudi	9h30 à 12h30	
Vendredi	15h00 à 18h00	Samedi	9h30 à 12h30	Dimanche Fermé

5- Divers

- Le conseil départemental a réceptionné la demande de subvention pour les amendes de police concernant les dos d'ânes (délibération du 26 novembre 2024) mais la dotation pour 2025 n'étant pas connue, les montants de subvention ne sont pas donnés. Le conseil départemental informe que la commune peut commencer les travaux sans leur engagement.
- L'association de pêche demande une révision du loyer. Le conseil municipal souhaite connaître le nombre de membres dont ceux de Prouzel. Le conseil délibèrera lors de la réunion de conseil portant sur le budget.
- Les travaux sur l'ancien site Noriap continuent, la démolition concerne maintenant principalement les surfaces d'enrobés etc.. et le remblayage.
- Le mardi 11 mars à Plachy-Buyon une réunion sur la fibre avec Altitude Infra Somme et des opérateurs se déroulera de 9h00 à 11h00. Il est rappelé que l'ADSL s'arrêtera progressivement au profit de la fibre jusqu'en 2030.
- La course cycliste aura lieu le dimanche 16 mars et passera dans les rues du Général Leclerc, résistance, Bellevue, stade, Ernest Cauvin et gare avec un arrêté municipal portant sur l'interdiction de stationner et l'interdiction de circuler à contre sens de la course. La circulation dans le sens de la course est autorisée mais déconseillée. Madame le Maire remercie les personnes qui se portent volontaire pour être signaleur.
- Une réunion séparée du conseil municipal se tiendra avec le comité des fêtes pour toutes les autres manifestations de l'année, pour discuter organisation et nouvelles idées comme la possibilité d'organiser une réderie lors de la fête du village. Les membres du conseil souhaitant s'impliquer sont invités à participer à cette réunion.
- La réunion de conseil sur le budget est prévue le 1^{er} avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18

N. PIZZAFERRI P. LENOIR M. DACHEUX J. THIERRY

D. BELLET	Y. DECOSTER ABSENT	C. DUCATEL	T. DREUE	C. LECAT
A. DE L'EPINE	B. DE L'EPINE ABSENTE	O. SAILLARD	B. VANHUSE ABSENTE	A. THIERRY